



# **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

-

## **EXERCICE 2024**

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 27 MAI 2025

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Compte-rendu de la visite – FEJ</b>	<b>5</b>
<b>Étude des préavis clôturés en 2024</b>	<b>7</b>
<b>I. DAGSP – Direction de l’Administration Générale et de la Sécurité publique</b>	<b>8</b>
Naturalisations	8
Communication	8
Office de la population	8
Traitement des mutations	8
Marché hebdomadaire	9
Ordre public - Ecopoints	9
Collaboration PEL . Police LAVAUX	9
SDIS OUEST-LAVAUX - Effectifs	9
Projet Tetris	9
<b>II. DFMI – Direction des Finances, de la Mobilité et de l’Informatique</b>	<b>10</b>
Finances	10
Informatique	10
Mobilité	11
Durabilité	11
<b>III. DJAS – Direction de la Jeunesse et des affaires sociales</b>	<b>12</b>
Planification scolaire	12
Accueil de l’enfance	12
Subventions aux sociétés et associations locales	12
<b>IV. DTSI – Direction des Travaux et des Services industriels</b>	<b>14</b>
Services industriels	14
Service de l’électricité	14
Service des eaux	14
Services extérieurs	15
Déchets urbains	15
Collecte de vêtements usagés	15
<b>V. DUD – Direction de l’Urbanisme et des Domaines</b>	<b>16</b>
Organisation de la Direction	16
Choix des dossiers	16
Urbanisme	16
Contrôle des citernes à mazout	16
Energies renouvelables	16
Plan de quartier du Signal	17
Plan d’affectation « Rueyres 2 »	17
Collaborations intercommunales - PALM - GCTA - SDEL	18
Bâtiments communaux et domaines	18
Recensement des arbres	18
Refuge du Bas-Mont	18

**Décharge**

## PRÉAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CoGest), composée de Messieurs Cyril Stuber, Christian Nicolet, Alfred Roth et Enrico Monsutti ainsi que de Madame Hannah Grossenbacher, présidente, s'est réunie à plusieurs reprises entre le 8 février et le 27 mai 2025.

La CoGest a rencontré la Municipalité, en présence de la Commission des Finances (CoFin), lors de la séance de présentation du rapport de gestion 2024 et des comptes 2024 le 12 mai 2025. En préparation de cette séance, la CoGest a transmis une liste de questions écrites à la Municipalité. La séance de présentation fut l'occasion de clarifier certaines des réponses écrites fournies au préalable.

Le 20 mai 2025, la CoGest au complet a participé à la traditionnelle visite de la Commune. Il s'agissait de rencontrer la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la direction de l'UAPE de Belmont-sur-Lausanne.

Elle remercie les Conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que la FEJ pour leur disponibilité ainsi que l'exhaustivité et la qualité des informations délivrées.

\*\*\*\*\*

Si nous ne devons retenir qu'un seul fait de l'année 2024 à Belmont-sur-Lausanne, ce serait sans doute le lancement du nouveau marché villageois, une initiative dont la réflexion avait été lancée en début de législature par les Cancoires Indépendants de Belmont-sur-Lausanne (CIB). Il s'agit là d'une initiative pour laquelle la Municipalité a reçu un retour positif tant des citoyens que des commerçants.

2024 a également été marqué par :

- Le transfert de l'UAPE de Belmont-sur-Lausanne à la FEJ avec un mandat de gestion.
- Le Projet Group-IT ayant permis à une trentaine de propriétaires de bénéficier d'une aide à l'élaboration de leur projet de pose de panneaux solaires.
- La continuation de la digitalisation des processus de l'administration.

## COMPTE-RENDU DE LA VISITE – FEJ

### Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) – UAPE

Cette année, tous les membres de la CoGest, auxquels se sont joints Mme Nathalie Greiner, Syndique, M. Damien Cuche, Conseiller municipal, Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS), M. Axel Boggio, Président du Conseil communal, Mme Amélie Ramoni-Perret, membre de la CoFin et Mme Diane de Saugy, Directrice de l'UAPE, ont assisté à une présentation de la FEJ animée par Mesdames Anne Corelli Bontems, Directrice générale, Lucia De Matos, Responsable Ressources Humaines, Jacqueline Zecchin, Responsable Administration & Finances et Sonia Falce, Référente pédagogique et chargée de projets.

La FEJ est membre de l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (réseau PPBL), constituée en 2009 pour répondre, dans le cadre de la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), à la forte augmentation des demandes en matière d'accueil des jeunes enfants. Monsieur Damien Cuche est membre du Comité directeur (CODIR).

La FEJ gère plusieurs structures préscolaires et parascolaires d'accueil des enfants, dont notre UAPE, à travers lesquelles elle véhicule ses valeurs et son savoir-faire. Dynamique et proactive, elle évolue selon les contraintes cantonales et communales en constante mutation et s'adapte à l'évolution des lois et de la société.

Les différentes intervenantes ont mis en avant leur professionnalismes et leurs approches ambitieuses vis-à-vis des enfants dans le but de garantir des prestations de qualité pour les citoyens en devenir qu'ils représentent.

Lors de cette présentation, nous avons notamment appris que la FEJ gère et représente

- 18 structures réparties en 25 sites sur le territoire des communes de Pully, Paudex et Belmont (Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et Centres de Vie Infantile (CVE))
- 279 collaboratrices et collaborateurs (~180 ETP), y compris un back office spécialisé dans les besoins spécifiques RH et pédagogiques des structures d'accueil de l'enfance
- des valeurs telles que le respect, la confiance, le partage et la créativité
- la volonté de standardisation des structures (équipement, tarifs clairs, prestations, etc.)
- une mise en avant du développement de l'enfant
- une liste d'attente de plus de 300 enfants, les places étant attribuées en fonction de plusieurs critères, sans tenir compte du lieu d'habitation.

Les enjeux rencontrés sont multiples, à savoir en particulier une demande croissante, la co-éducation de l'enfant avec ses parents, l'inclusion d'enfants à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP), les contraintes dictées par le Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE), les demandes propres à chaque parent ainsi que la recherche de personnel qualifié et compétent.

La FEJ et la Municipalité ont répondu aux diverses questions et ont su notamment nous rassurer quant aux implications du futur transfert de notre CVE à la FEJ ainsi que quant aux implications pour notre commune. Tant la FEJ que la Directrice de l'UAPE nous ont confirmé le bon déroulement et la valeur ajoutée du transfert de notre UAPE opéré en 2024. Il faut souligner que le service fourni par la FEJ a permis encore d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, d'apporter un soutien RH spécialisé dans les besoins propres à ce secteur d'activités et de libérer du temps à l'administration communale tant dans la gestion RH que dans le service de facturation.

Nous souhaitons, une fois de plus, remercier chaleureusement la FEJ de l'accueil et de la qualité de la présentation qui nous a été proposée.

Cette visite s'est achevée par un repas à l'Auberge communale de Belmont en compagnie des 5 Conseillers municipaux ainsi que de quelques employés communaux. Ceci a permis d'échanger sur notre Commune dans un climat plus informel qu'à l'accoutumée, ce qui était fort agréable.

## ÉTUDE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS EN 2024

Contrairement aux deux années précédentes, la CoGest s'est réunie le 19 mai 2025 en présence de Madame Amélie Ramoni-Perret pour la CoFin afin de revoir les préavis clôturés suivants :

- 03/2020 - Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur d'eaux usées – Remplacement d'une conduite d'eau potable – Création d'un trottoir franchissable
- 01/2023 - Chemin du Pertuis - Mise en séparatif

Pour la première fois, la CoGest a pu accéder directement en ligne à tous les documents liés aux préavis, ce qui a grandement facilité le travail de revue.

La CoGest a pu constater que les objets des préavis ont été exécutés dans leur ensemble et à satisfaction. Nous n'avons dès lors pas d'observation complémentaire à soulever.

La CoGest s'est également penchée sur les oppositions et leur levée. Elle constate que celles-ci ont également été effectuées dans les règles.

Concernant le respect des budgets, la CoGest se joint aux conclusions de la CoFin en réitérant que les préavis ont été bouclés en dessous des crédits alloués.

## **I. DAGSP – DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Naturalisations**

Parmi les 57 naturalisations enregistrées en 2024, 2 sont des naturalisations facilitées.

### **Gestion documentaire et gestion électronique des documents (GED)**

La migration a été effectuée à entière satisfaction à fin janvier 2025. Pour une utilisation correcte du nouveau système, des formations ont été nécessaires.

### **Communication**

Une réflexion s'est faite en collaboration avec le Greffe Municipal. Quatre axes ont été abordés : Le BelmontInfo, la communication institutionnelle interne/externe, la charte graphique, la gestion des réseaux sociaux avec l'ouverture d'un compte Instagram, actuellement un compte Facebook est géré par le secrétaire municipal. La prochaine étape est de trouver un communicateur interne professionnel.

Les pages les plus fréquentées sur le site internet sont celles concernant la location de nos refuges, en particulier les Bas-Monts, les offres d'emplois, l'agenda des manifestations, le matériel à louer et les séances du Conseil Communal.

La CoGest salue également les efforts entrepris par la Municipalité afin de renforcer la communication en lien avec la sécurité, alors que l'ASEL ne dispose pas pour l'heure des ressources nécessaires pour implémenter une stratégie de communication, prévention et information à l'ensemble des communes partenaires.

A relever les SMS d'annonces rapides à la population qui sont très appréciés.

### **Office de la population**

La structure de la population par âge est la suivante :

0-18 ans 22 %, 19-25 ans 8 %, 26-65 ans 55 %, 66 et + 15 %

### **Traitement des mutations**

La reprise des salaires par le service RH et l'implémentation d'un nouveau logiciel se sont déroulées à entière satisfaction. Le projet se poursuivra en 2025 avec le développement de modules complémentaires notamment la mise en place du portail destiné aux collaborateurs-rices ainsi que la gestion des postes en lien avec l'élaboration des budgets.

La statistique du personnel montre pour l'administration et les services extérieurs une légère augmentation. La Municipalité ne prévoit pas de changement au niveau du personnel, hormis le personnel du préscolaire qu'il est prévu de transférer dès le 1er janvier 2026 à la Fondation enfance et jeunesse.

## **Marché hebdomadaire**

A l'initiative des CIB, le marché permet à la population de se retrouver une fois par semaine en fin de journée et de profiter des marchands proposant des produits locaux. La sécurité du site doit encore être améliorée.

## **Ordre public - Ecopoints**

Le sondage à la population effectué par la Municipalité en début de législature mettait en avant l'importance de la sécurité. Face à la montée des incivilités d'une partie de la population, diverses solutions sont à l'étude. Concernant les incivilités liées aux déchets, malgré le renforcement des contrôles de police, force est de constater que, sans la mise en place de mesures et infrastructures particulières, il sera difficile d'enrayer ce problème. Actuellement une demande de phase test pour des caméras de surveillance est en cours auprès du Canton et de la Préfecture. Cette procédure prend du temps car la loi est très stricte en matière de protection des données et de surveillance de la voie publique.

## **Collaboration PEL . Police LAVAUX**

Madame la Syndique souhaite une communication plus active de la part de notre police, notamment en termes de préventions ou d'alertes lors d'escroqueries ou cambriolages. 2025 verra la mise en place de « café police-population » afin de permettre aux citoyens d'échanger et partager avec les agents de police.

## **SDIS OUEST-LAVAUX - Effectifs**

De l'effectif total, 21 sapeurs-pompiers sont domiciliés à Belmont, ce qui représente 14 % de l'effectif (149 SP au 30 avril 2025).

Concernant les jeunes sapeurs-pompiers, 2 sont domiciliés dans la commune, ce qui représente 9,5 % de l'effectif (21 JSP).

## **Projet Tetris**

Le projet Tetris est une réflexion de fond de la protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne. En clair, la PCi ne peut plus être alimentée en effectifs suffisants et il faut envisager un contingent réglementaire réel de l'ordre de 2'000 à 2'500 astreints, capables de fournir des prestations à l'horizon 2030. Le modèle d'organisation actuel comporte 6'500 hommes, répartis dans 10 organisations régionales. Avec la baisse des effectifs présente et projetée, la capacité à fournir du personnel qualifié dans la durée en cas d'événement majeur n'est plus garantie.

## II. DFMI – DIRECTION DES FINANCES, DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE

### Finances

Le Service des Finances s'occupe de gérer tous les aspects financiers liés au fonctionnement de l'administration communale.

Outre les nombreuses affaires courantes (6'557 factures émises, 2'540 factures reçues, 3'357 paiements effectués), l'année 2024 aura été marquée par de nombreux projets qui sont en partie listés à la page 52 du Rapport de Gestion 2024. Peuvent-être soulignés :

- Numérisation de différents types de documents détenus au Services des Finances
- Finalisation du projet de commercialisation des cartes journalières CFF dégriffées permettant à la population d'accéder directement en ligne à ce service.
- Démarrage du projet de remplacement de l'outil de gestion des salaires. La Municipalité a confirmé son entière satisfaction avec le nouveau système en vue notamment d'une meilleure protection des données apportée par le système.
- Poursuite du projet de passage au Modèle comptable harmonisé II (MCH2), par des mesures anticipatives. Les Communes vaudoises doivent faire le passage vers ce système comptable d'ici à 2027 au plus tard. L'objectif du Canton est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales.

La CoGest note également l'achat de 6 parts sociales à la Banque Raiffeisen, valeur CHF 1'200.00 et la mise en place de servitude liée aux canalisations du chemin des Grands Champs et du Ch. de la Rouvène pour une valeur de CHF 77'062.40. Ce montant correspond aux informations fournies au Conseil communal dans le préavis 13/2024. En 2024, il n'y a pas eu d'achat ni d'échange de bien immobilier.

### Informatique

Le rapport de gestion nous rappelle que la mission principale du Service Informatique, géré par Pully, est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

En réponse à nos questions écrites, la Municipalité nous a confirmé la bonne collaboration entre les administrations de Belmont-sur-Lausanne et de Pully tout en soulignant l'importance allouée par l'administration de Pully en matière de cybersécurité.

Le nombre de tickets traité par le Service en 2024 est identique à 2025, soit 2'500. Un descriptif des différentes activités conduites se trouve en p. 55 du rapport de gestion.

## Mobilité

En ce qui concerne les lignes TL traversant notre Commune, la ligne 47 connaît une hausse des utilisateurs de 3,8% par rapport à 2023 alors que la ligne 49 rencontre une hausse de 8,8%.

Le rapport de gestion relève également une hausse de 7,2% pour le service Taxibus qui représente 10'997 usagers.

85 cartes CFF dégriffées ont été vendues au guichet de la Commune.

Comme soulevé à plusieurs reprises dans le rapport de gestion, différentes réflexions sont en cours concernant les transports scolaires notamment dans le cadre du plan d'affectation Rueyres 2. En vue de ce nouveau plan qui va générer environ 80 logements, la CoGest recommande qu'une réflexion plus large, bénéficiant à l'ensemble de la population, ait lieu pour améliorer les accès entre Rueyres, la gare de la Conversion et le centre du village. Des détails complémentaires concernant ces thématiques sont adressés ci-dessous dans les sections de la DJAS et de la DUD.

## Durabilité

2024 marque le lancement d'initiatives retenues dans le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) dont :

- Le Projet Group-IT ayant permis à une trentaine de propriétaires de bénéficier d'une aide à l'élaboration de leur projet de pose de panneaux solaires.
- L'élaboration d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux dont les axes prioritaires sont :
  - Route d'Arnier 80 (voir préavis 07/2024)
  - Bâtiment scolaire
  - Bâtiment de l'administration communale
- Diverses subventions

Le règlement pour l'utilisation du Fond Durabilité étant entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 après son adoption fin 2024, il sera possible d'étudier l'utilisation de ce fond sur l'exercice 2025.

### III. DJAS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES

#### Planification scolaire

Compte tenu de la future augmentation de la population et donc des élèves suite à la légalisation des plans d'affectation « En Arnier III » (108 logements) et « Rueyres 2 », une planification de l'ouverture de nouvelles classes (actuellement, il y a 16 classes à Belmont-sur-Lausanne) ainsi que des locaux annexes a été déterminée en collaboration avec le Bureau de l'Entente intercommunale scolaire, le programme complet des locaux étant en cours de finalisation.

La CoGest encourage la Commune à poursuivre, en collaboration avec l'Association Transports et Environnement (ATE), l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire dans le but de rendre l'environnement plus sûr et adapté aux besoins des enfants. Il en va de même quant à la revue de l'organisation des transports sur le territoire communal avec comme objectif de diminuer fortement les transports des élèves en véhicules privés.

#### Accueil de l'enfance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion administrative et financière des Unités d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) a été confiée à la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ). La Municipalité reste toutefois responsable de la politique d'accueil préscolaire et parascolaire.

#### Subventions aux sociétés et associations locales

Dans sa séance du 18 décembre 2023, la Municipalité a adopté une directive, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, relative à l'attribution des subventions aux sociétés locales et associations locales reconnues par la Municipalité. Tant la directive que la liste des sociétés locales sont consultables sur le site Internet de la Commune ([Vivre à Belmont – Sociétés locales](#)).

Selon l'article 2 de la directive, est considérée comme société ou association locale toute société ayant pour but d'offrir aux habitants de la Commune une activité culturelle, artistique, musicale, sportive ou sociale et répondant aux critères cumulatifs qui y sont mentionnés, soit en particulier disposer de statuts et avoir son siège à Belmont-sur-Lausanne, être à but non lucratif, à caractère non religieux et non politique, avoir une majorité d'activités régulières et pérennes se déroulant sur le territoire communal ou une majorité des membres actifs domiciliés sur le territoire communal.

Pour être reconnue comme société ou association locale, celle-ci doit effectuer une demande écrite officielle auprès de la Municipalité avec en annexe les statuts et les comptes ainsi que la liste de ses membres. La Municipalité décide de la reconnaissance ou non de la société.

Le montant de la subvention annuelle dépend du nombre des membres actifs. En 2024, 10 sociétés locales ont reçu une subvention annuelle.

La CoGest salue la transparence démontrée par la Municipalité qui clarifie par sa directive la pratique du subventionnement des sociétés locales.

## **IV. DTSI – DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS**

### **Services industriels**

#### **Service de l'électricité**

Bien que le nombre de coupures de courant pour non-paiement soit identique en 2023 et 2024, cela est simplement dû au hasard et non à une systématique attendue.

#### **Coupures d'électricité**

Pour faire suite au rapport de gestion de l'année 2023, une attention a été portée aux coupures d'électricité survenues sur le territoire de la Commune en 2024.

Un seul déclenchement de poste a été répertorié en 2024. Celui-ci s'est produit sur le poste de Malavaux en novembre 2024. L'analyse de ce déclenchement a permis l'analyse et des corrections seront appliquées en 2025.

Entre les mesures qui vont être prises en 2025 sur ce transformateur et les autres mesures remontées par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) et appliquées en 2024, nous nous réjouissons de l'attention et de l'entretien porté aux installations électriques.

#### **Installations photovoltaïques**

Encouragé notamment par l'appel d'offres groupé intercommunal présenté le 30 avril dernier, le nombre d'installations sur la Commune est en hausse. Ce regroupement, nommé GROUP-IT, a intéressé ~75 propriétaires et ~30 ont ensuite demandé l'étude de faisabilité. Le processus n'étant pas terminé en 2024, il faudra attendre 2025 pour pouvoir quantifier la portée de ce projet.

#### **Chauffage à distance (CàD)**

Le projet de Chauffage à Distance sis dans le bâtiment d'Arnier 80 se met en mouvement et l'enquête publique devrait être publiée durant le mois de mai 2025.

#### **Service des eaux**

Bien que les analyses de l'eau potable distribuée par le Service de l'eau de Lausanne sur la Commune aient révélé la présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil, les valeurs mesurées sont en dessous des seuils admissibles. C'est pour cela qu'il n'en est pas fait mention dans le document d'information sur la qualité de l'eau accessible sur le site web de la commune.

Lors du contrôle de la dureté de l'eau effectué par l'Office de la Consommation (OFCO), quelques points d'amélioration dans la gestion administrative de l'autocontrôle ont été relevés et implémentés dans les processus de la Commune.

### **Détection de fuite**

Bien que les interventions pour fuites ont été multiples (7) lors de la réfection de la route du Burennoz en 2023, l'absence d'interventions liées à ce tronçon en 2024 souligne la bonne facture des travaux réalisés. La localisation et la répétition des interventions ne permet pas de mettre en avant une irrégularité de l'état de notre réseau.

### **Services extérieurs**

#### ***Déchets urbains***

La mise en place de bennes compactantes sur la Commune est une initiative louable de la part de la Municipalité qui, en limitant le nombre de trajets d'évacuation, a un impact économique et environnemental.

Nous déplorons, une fois de plus, le non-respect des jours, des horaires et des informations d'utilisation des Ecopoints.

#### ***Collecte de vêtements usagés***

Le volume annuel de textile collecté par TEXAID est stable à >31'000kg depuis plusieurs années. Avec 5 conteneurs sur la Commune, le nouveau système de rémunération devrait nous avantager avec un revenu d'environ CHF 6'000 contre les CHF 4'000 forfaitaires.

## V. DUD – DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES

### **Organisation de la Direction**

Comme en 2023, après une année 2022 difficile, le département, bien structuré, a pu accomplir ses tâches d'une manière plus conforme à ses objectifs et permis à la Municipale en charge de se concentrer sur des tâches plus stratégiques.

Il reste important pour notre commission que l'administration communale puisse disposer d'une équipe de collaboratrices et collaborateurs forte à tous les niveaux hiérarchiques pour assurer la continuité des activités en tout temps. Souvenons-nous de l'adage, d'autant plus vrai que Mme Catherine Schiesser, responsable de ce dicastère, va quitter l'exécutif à la fin de cette législature.

**Les Municipaux restent des élus, l'administration doit continuer à servir sa population.**

### **Choix des dossiers**

La plupart des dossiers et points traités dans le rapport de gestion 2024 de ce dicastère ne suscitent pas de commentaires ou remarques supplémentaires de notre part.

Nous avons traité ci-dessous des points/dossiers qui ont particulièrement retenu notre attention, voir qui nécessitent selon nous, des compléments d'information, voir à rédiger quelques recommandations à la Municipalité ou/et au Conseil communal.

### **Urbanisme**

#### ***Contrôle des citernes à mazout***

Une pollution étant toujours possible avec des conséquences écologiques touchant directement notre commune, nous avons été interrogés par l'absence de mention du suivi des contrôles de la part de notre administration.

Lors de la séance des questions, notre Municipale nous a informé que la commune exige bien de chaque propriétaire de citerne, de lui faire parvenir un double du résultat du contrôle avec la confirmation des travaux effectués si nécessaire. Grâce à ce registre, l'administration a une parfaite information de contrôles effectués et de l'état de ces citernes.

#### ***Energies renouvelables***

Dans ce chapitre, en bas de page 122 du rapport de gestion, il est noté que les objectifs de 30% de l'eau sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables. Ce paragraphe nous a interpellé.

Après consultations de la LVLEne 2006 et son règlement d'application, nous prenons conscience, avec un certain étonnement **qu'il n'y a pas de délai temporel défini** dans cette loi qui concerne et touche principalement les nouvelles constructions et le renouvellement d'installations obsolètes de chauffage et de production d'eau chaude dans des constructions existantes.

Pour les communes, il n'y a donc aucune pression, aucune autre obligation hormis celle de s'assurer que la LVLEne soit respectée !

Malgré tout et selon l'**art 9** de la LVLEne, le canton tient à jour des données permettant de se rendre compte quantitativement et qualitativement de la situation dans le canton. Il semble que ces chiffres pour Belmont ne sont pas disponibles à ce jour. Un tableau sur les surfaces de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques installées sur notre commune est en cours d'établissement.

Même si les délais pour atteindre ces objectifs cantonaux sont plus à inscrire sous la rubrique « calendes grecques », il nous paraît utile que la commune, sur la base de ces données cantonales, puisse procéder à une évaluation de la situation communale, ne serait-ce que pour étoffer et affiner son « concept énergétique communal » .

En outre, nous suggérons que la Municipalité envisage de présenter régulièrement au Conseil, voir à la population, son « concept énergétique communal ». Pour rappel l'art 45 de la LVLEne mentionne que les concepts peuvent être réévalués et précise les points suivants :

1. Les concepts énergétiques communaux permettent de déterminer l'évolution souhaitable de l'approvisionnement et de la consommation énergétique et décrivent les moyens et mesures requises pour y parvenir.
2. Ils tiennent compte des lois et règlements fédéraux et cantonaux, des plans d'aménagement, ainsi que des conditions prévalant dans les communes, cantons et pays limitrophes.
3. Ils sont actualisés périodiquement et sont transmis au département pour information.
4. **Les citoyens des communes concernées sont informés des objectifs et du contenu des concepts énergétiques.**

Nous devons aussi noter avec satisfaction que dans l'objectif de favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables, la commune a mis en place à partir de 2025 un système de subventions communales pour l'installation de capteurs solaires thermiques (eau chaude), de pompes à chaleur (chauffage et eau chaude) et pour un chauffage central automatique à bois.

### ***Plan de quartier du Signal***

Nous avons été étonnés de retrouver à nouveau ce « PQ » non bouclé pour un quartier presque totalement réalisé toujours en stand-by malgré l'engagement de la Municipalité de le finaliser très vraisemblablement en 2023, engagement repris aussi pour 2024. La situation n'ayant pas évolué en 2024.

Nous espérons vivement que la Municipalité pourra finaliser ce « PQ » en 2025 sauf naturellement s'il peut y avoir pour la commune, **un intérêt stratégique caché** à ne pas le boucler.

### ***Plan d'affectation « Rueyres 2 »***

Sans présager du contenu d'un prochain préavis en 2025, nous aimerions renouveler et insister sur les points importants de ce dossier qui avaient déjà été soulevés dans notre rapport de l'année dernière et qui devront retenir l'attention de toutes et tous.

Ces points concernent la problématique mentionnée en dernière ligne du rapport de gestion 2022 de la Municipalité, à savoir **les voies d'accès**, présentement à peine suffisantes pour la population actuelle de Rueyres.

Nous souhaitons donc que :

- **Le Conseil communal et la Commission Consultative d'Urbanisme (CCU)** restent vigilants lors de l'avancement de la procédure et la concrétisation des divers préavis à venir ainsi qu'à **l'information régulière des riverains**.
- **La Municipalité** mette toute son énergie pour défendre la « **Réalisation routes, voies et ponts d'accès permettant une circulation fluide et sans dangers** ni nuisances ni contraintes supplémentaires (également en coordination avec la commune de Lutry) pour les riverains actuels et futurs de Rueyres et du chemin du Plan, réalisations devant se baser sur des estimations précises du trafic supplémentaire généré par ce nouveau quartier. Il sera aussi important de **garantir la sécurité du trafic et sa fluidité durant la période de la construction** » ainsi que le respect des tonnages admissibles, en particulier sur le petit pont enjambant le Flonzel.

### ***Collaborations intercommunales - PALM - GCTA - SDEL***

Comme l'année dernière, nous constatons que les collaborations intercommunales sont des dossiers très complexes, pilotés par un nombre incalculable de services communaux, cantonaux voire fédéraux. Nous constatons tout de même certaines redondances entre le PALM et le SDEL mais qu'il devient très difficile pour un organe de contrôle tel que le nôtre, d'évaluer les compétences des organes communaux.

### **Bâtiments communaux et domaines**

#### ***Recensement des arbres***

Nous encourageons vivement la Municipalité à mener ce travail à terme d'ici fin de l'année 2025.

#### ***Refuge du Bas-Mont***

L'énigmatique « intendant du week-end » est en fait une société privée, mandatée par la Municipalité, qui s'occupe de contrôler que tout fonctionne au départ, de recevoir les locataires et les instruire à l'utilisation du refuge et de le reprendre après l'état des lieux en fin de location.

Cette démarche a été initiée afin de soulager en heures de travail nos collaborateurs communaux.

## DÉCHARGE

La CoGest, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2024.

De plus, la CoGest aimerait aussi remercier la Municipalité ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont œuvré pour le bien de la Commune et de ses citoyens avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement dans un environnement parfois difficile. Nous souhaitons aussi une belle retraite à toutes les personnes concernées, avec nos sincères remerciements pour le travail accompli durant de nombreuses années.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale et la FEJ pour leur disponibilité et leur volonté de nous apporter un maximum d'informations à même d'assurer une compréhension aussi complète que possible des sujets traités.

La CoGest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion 2024 et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024.

Belmont-sur-Lausanne, le 27 mai 2025

Pour la CoGest :

Hannah Grossenbacher, Présidente

Cyril Stuber

Enrico Monsutti

Christian Nicolet

Alfred Roth